

CETOL AKTIVA BS

Produit de protection du bois
à base de solvants.

Imprégnation (produit de protection du bois) à base de solvants, liquide, incolore, prête à l'emploi, contre les champignons modifiant la teinte du bois, à l'extérieur.

UTILISATION

Utilisation

Produit de protection du bois pour utilisation préventive contre les champignons modifiant la teinte du bois. Application sur les bois extérieurs de classes d'utilisation 2 et 3.1, conformément à la norme EN 335, et qui ne sont pas en contact avec la terre. Ce produit est destiné à une utilisation sur les bois peu ou pas stables durablement ou plus exactement sur les bois contenant une proportion d'aubier supérieure à 5 % (classes de durabilité 4 et 5, conformément à la norme EN 350-2). Ne pas utiliser à l'intérieur. Les fenêtres et les portes extérieures sont considérées comme des éléments de construction extérieurs, y compris leurs parties intérieures. Ne pas utiliser ce produit sur les bois en contact direct (conformément aux réglementations) avec des produits alimentaires destinés à l'homme ou aux animaux. Il ne doit pas non plus être utilisé sur des ruches d'abeilles ou à proximité directe de plans d'eau. Ne pas traiter d'éléments en bois pouvant être léchés ou rongés par des animaux d'élevage.

Propriétés

Imprégnation incolore, prête à l'emploi, pour l'extérieur, avec une action préventive contre les champignons modifiant la teinte du bois et les champignons lignivores.

PROPRIÉTÉS TECHNIQUES

Teintes	Incolore
Consommation	Env. 160 à 200 ml/m ² (déterminer les éventuelles divergences d'un bâtiment à un autre en faisant un test d'application)
Dilution	Le matériau est prêt à l'emploi pour une application au pinceau
Mise en œuvre	Bien remuer le matériau avant son application; au pinceau ou par trempage
Température de mise en œuvre minimale	Entre 8°C et 30°C pour le support, l'air et le matériau et, pendant le séchage, avec une humidité relative de l'air max. de 85 %
Temps de séchage (à 23°C et 50 % d'humidité relative de l'air)	Hors poussières après env. 2 heures, sec au toucher après env. 8 heures, recouvrable après env. 12 heures (avec des produits diluables à l'eau après 48 heures). Attention! Toujours veiller à maintenir des températures et une ventilation suffisantes pour le séchage.
Composition conformément à VdL	Résine alkyde, huile de lin, eau, hydrocarbures, éther de glycol, additifs, IPBC
Marquage de danger	Les données relevant de la sécurité ainsi que le marquage sont indiqués dans la fiche de données de sécurité en vigueur. Le marquage est également apposé sur l'étiquette du produit et les indications qui y sont mentionnées doivent être observées.
Nettoyage des outils	Immédiatement après utilisation avec du white-spirit, un diluant pour résine de synthèse ou un nettoyant pour pinceaux vendu dans le commerce
Emballage	1 l, 5 l, 10 l et 500 l
Stockage	À température ambiante (de 5 à 30°C). Bien refermer les bidons ouverts! La stabilité au stockage certifiée est de 2 ans.
Recyclage	Le produit ne doit pas être réutilisé ou recyclé. Les restes de produits non utilisés doivent être collectés et remis à un centre de récupération des déchets spéciaux.

INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE

Mise en garde générale	<p>Les produits de protection du bois contiennent des agents biocides afin d'assurer la protection du bois contre les parasites. Ils doivent exclusivement être utilisés conformément au mode d'emploi et dans les domaines d'application autorisés. Tout mauvais usage peut provoquer des dommages sur la santé et l'environnement. En cas de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin. En cas d'inhalation, assurer une bonne ventilation à l'air pur et consulter un médecin en cas de complications. Ne pas travailler à proximité d'un feu, éviter le contact direct avec les rayons lumineux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. En cas d'éclaboussures sur le sol ou la peau, bien laver avec beaucoup d'eau et du savon. Recueillir les liquides répandus à l'aide d'un produit absorbant et les éliminer conformément aux prescriptions. Ne pas permettre l'écoulement du produit ou de restes de produit dans les canalisations, les eaux ou la terre.</p>
Règles de base	<p>Tous les revêtements ainsi que les travaux préalables nécessaires doivent être définis en fonction du bâtiment; cela signifie qu'ils doivent être adaptés à son état et aux exigences, auxquelles il est confronté. Voir également le VOB (cahier des charges pour l'octroi des travaux du bâtiment), partie C, et la norme DIN 18363, alinéa 3, Travaux de peinture et de vernissage.</p> <p>Les traitements ultérieurs et l'enlèvement des couches de peinture (par ponçage, soudage, brûlage, etc.) peuvent entraîner la formation de poussières et/ou de vapeurs dangereuses. Ces travaux ne doivent être effectués que dans des lieux bien aérés. Au besoin, portez un équipement de protection (respiratoire) approprié. Conformément aux directives sur les revêtements des fenêtres éditées par le Bundesausschuss Farbe & Sachwertschutz, au VOB, partie C, à la norme DIN 18 363 et aux recommandations de l'Institut für Fenstertechnik e.V. de Rosenheim, les éléments de construction en bois doivent, avant leur installation sur les bâtiments, être recouverts de tous les côtés avec au moins une couche de fond et une couche intermédiaire. L'imprégnation avec un produit de protection du bois n'est pas considérée comme une couche de fond.</p>
Remarque	<p>Les matériaux de revêtement correspondent aujourd'hui à un niveau élevé de la technique. Leur durabilité dépend de nombreux facteurs, en particulier du type d'intempéries, de la protection constructive, de la charge mécanique, ainsi que du choix de la teinte appliquée. L'état du support ainsi que l'exécution des travaux de mise en œuvre doivent être conformes au niveau reconnu de la science et de la technique. Pour une bonne durabilité, il est nécessaire de procéder à temps à des travaux d'entretien et de rénovation. Veuillez observer à ce sujet les fiches techniques du BFS éditées par le Bundesausschuss Farbe und Sachwertschutz e.V., ainsi que d'autres publications concernant ce sujet.</p> <p>Lors de travaux de rénovation sur les surfaces extérieures d'éléments de construction à la stabilité formelle et dimensionnelle, le revêtement des faces intérieures doit être également vérifié et, le cas échéant, recouvert avec un produit du même système.</p>
Préparations générales du support	<p>Le support doit être propre, sec, stable, adhérent et exempt de substances pouvant altérer l'adhérence, telles que de la graisse, de la cire ou des produits de polissage. Il faut également contrôler l'aptitude et la stabilité des surfaces à recouvrir à supporter des revêtements ultérieurs (poncer, en particulier, les surfaces en bois grisâtres et obîmées par les intempéries jusqu'à obtenir un support en bois stable). Un ponçage intermédiaire doit être effectué entre chaque couche appliquée.</p> <p>Remarque: observer la fiche technique du BFS n° 18! Poncer le bois, nettoyer les surfaces en bois résineuses, graisseuses et collantes avec un nitro-diluant et bien laisser les surfaces s'aérer. Remarque: observer la fiche technique du BFS n° 18.</p>

VARIANTES DE REVÊTEMENTS

Remarque pour le revêtement des matériaux dérivés du bois

Seuls les panneaux de particules de type V100 ou V100G, conformes à la norme DIN 68763, peuvent être utilisés. Le taux d'humidité contenu dans les panneaux ne doit pas dépasser 12 % pendant leur utilisation et leur mise en œuvre. Il est également impératif d'utiliser, sur tous les matériaux dérivés du bois, une colle résistante aux intempéries. En ce qui concerne les panneaux de particules multicouches, appelés aussi panneaux multiplex, conformes à la norme DIN 68705 (par exemple, de types BFU 100, BST 100, BSTAE 100, BFU 100 G, BST 100 G, BSTAE 100 G), le joint (collage) est certes résistant aux intempéries, mais pas le matériau dérivé du bois (matériau à base de bois) dans son ensemble. Pendant la phase d'utilisation et la mise en œuvre, l'humidité absolue doit être comprise entre 5 % et 15 %. Voilà pourquoi les matériaux dérivés du bois conformes à l'état de la technique ne sont adaptés à une utilisation extérieure que sous certaines conditions lorsqu'ils sont exposés directement aux intempéries. Remarque: observer la fiche technique du BFS n° 18.

Remarque pour le revêtement d'éléments de construction en bois avec stabilité formelle et dimensionnelle

L'humidité contenue dans le bois, et mesurée à plusieurs endroits et à une profondeur d'au moins 5 mm, ne doit pas dépasser 12 %.

Couche de fond, couche intermédiaire et couche de finition

Vous pouvez utiliser sur les supports imprégnés, en fonction des exigences requises et de la brillance souhaitée, tous les vernis couvrants Rubbol et glacis Cetol appropriés pour le bâtiment, ainsi que les produits similaires de la marque Herbol. Vous trouverez toutes les variantes de revêtements dans les fiches techniques des revêtements couvrants correspondants.

Remarque

Les variantes de revêtements et les supports mentionnés doivent être considérés comme des exemples possibles. En raison des nombreuses conditions entrant en ligne de compte pour un bâtiment, il est nécessaire de vérifier leur adéquation de manière professionnelle. De plus amples informations sur les systèmes de revêtements peuvent être fournies sur simple demande.

* Veuillez consulter la fiche technique correspondante

Toutes les informations contenues dans ce document et se référant à nos produits ne doivent pas être considérées comme correspondant à l'état des produits. L'état, l'aptitude, la qualification, la fonctionnalité, ainsi que l'usage prévu de nos produits sont définis exclusivement suivant des contrats de vente, sur la base des descriptions de produits. Sauf convention contraire par écrit, les divergences usuelles dans les différentes branches sont autorisées dans tous les cas. Toutes les informations correspondent à l'état actuel de la technique. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité des variantes de revêtements et des supports décrits, ceux-ci doivent être considérés comme des exemples possibles. En raison de la multiplicité des supports et des nombreuses conditions entrant en ligne de compte pour un bâtiment, l'acheteur / l'utilisateur n'est pas dispensé de vérifier comme il se doit et sous sa propre responsabilité, l'aptitude de nos matériaux pour l'utilisation prévue et pour les conditions précises relatives au bâtiment correspondant et de les appliquer conformément à l'état actuel de la technique. Pour le reste, nos conditions générales de vente s'appliquent. Ce document perdra sa validité à la sortie d'une prochaine édition.

Akzo Nobel Coatings AG
Industriestrasse 17a 6203 Sempach Station Tél.: 041 469 67 00 Fax: 041 469 67 01